

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°67 (arrêté de promulgation du 12 avril 1930)

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 avril 1930

Numéro JO
n° 401 du 30/04/1930

Date du numéro
30 avril 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 1S juin 1884

Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu la circulaire ministérielle (colonies) n° 262, du 10 février 1930

Vu le décret du 5 octobre 1929, portant publication et mise en application, à titre provisoire, du modus vivendi commercial du 29 août 1929 entre la France et la Turquie,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 5 octobre 1929, susvisé, portant publication et mise en application à titre provisoire du modus rirendi commercial du 29 août 1929 entre la France et la Turquie. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac